

Aiacciu, u 13 di settembre di u 2021

CUMMUNICATU DI STAMPA DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Non au regroupement des filières décidé unilatéralement par l'Etat : le Conseil exécutif de Corse apporte son soutien aux personnels et à la communauté éducative du Lycée agricole de Sartè

À la fin de l'année scolaire 2020-2021, la Collectivité de Corse a été informée du projet de regroupement, au regard de leur faible effectif, des élèves de première option activités hippiques (AH) dans une classe unique regroupant également les élèves des sections gestion milieux naturels faune (GMNF) et nature jardin paysage forêt (NJPF) au Lycée agricole de Sartè.

Cette initiative, prise par la DRAAF, autorité de tutelle de l'établissement, et désapprouvée par les personnels enseignants, a suscité des inquiétudes légitimes et créé de fortes tensions au sein de l'établissement, laissant présager une rentrée scolaire perturbée.

Afin de travailler à la recherche d'une solution, le Conseil exécutif de Corse a organisé le 22 juillet dernier une réunion de travail réunissant des personnels enseignants, le Président du Conseil d'Administration du lycée et des représentants de la DRAAF, en présence de la Conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire.

À l'issue de la réunion, un courrier a été adressé à la Directrice régionale de la DRAAF et au ministère de l'agriculture. Ce courrier rappelait tout d'abord l'importance de la filière agricole en Corse, dont le développement constitue l'une des priorités du Conseil exécutif, et de ce fait les investissements conséquents déployés par la Collectivité de Corse dans les deux lycées agricoles insulaires depuis son arrivée aux responsabilités.

Pour rappel, en ce qui concerne le Lycée agricole de Sartè, la Collectivité de Corse a depuis 2016 engagé plus de 600 000 € pour des travaux d'amélioration et d'aménagement, notamment au niveau des installations sportives, et a procédé en 2018 à la rénovation de l'internat pour un coût de 1,1 M€. Des investissements structurants sont d'ores et déjà programmés pour 2022 : la construction d'un bâtiment de transformation fromagère et charcutière pour un coût de 2.1 M€ ; des travaux d'amélioration énergétique et la mise en place d'une chaufferie biomasse pour 1 M€ ; la construction d'une nouvelle bergerie, cofinancée par l'ODARC, pour 400 000 €...

Afin de répondre aux inquiétudes suscitées par le projet de regroupement des filières et d'engager une réflexion approfondie sur la carte des formations de l'établissement dans un climat apaisé, le Conseil exécutif a également, dans le courrier adressé à la Directrice régionale DRAAF, demandé expressément de sursoir à toute modification de la structure pédagogique pour l'année scolaire 2021-2022.

Malgré cette demande de moratoire formulée dès la réunion du 22 juillet, force est de constater que le regroupement des élèves des différentes sections de première a été maintenu par les autorités étatiques ministérielles et locales de l'enseignement agricole.

Le Conseil exécutif de Corse s'oppose fermement à cette décision prise de manière unilatérale, et regrette que les problématiques à l'origine du conflit n'aient pas été anticipées et traitées bien en amont de la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Il est nécessaire de rappeler que la Collectivité de Corse détient des compétences spécifiques dans le domaine de l'enseignement secondaire.

Le Code Général des Collectivités territoriales précise en effet que « *chaque année la Collectivité de Corse arrête la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement de 2nd degré en tenant compte du schéma prévisionnel des formations. À cette fin, après concertation avec le Président du Conseil exécutif de Corse, l'État fait connaître à l'Assemblée de Corse les moyens qu'il se propose d'attribuer à l'académie de Corse, la structure pédagogique devient définitive lorsqu'une convention portant sur les moyens attribués par l'État à l'académie et leurs modalités d'utilisation a été conclue entre le représentant de l'État et le Président du Conseil exécutif mandaté à cet effet.* ».

Il apparaît donc urgent que les services de l'État en Corse respectent les compétences conférées par la loi à la Collectivité de Corse.

Elle doit impérativement pouvoir participer à la préparation des rentrées scolaires en étant associée à l'évaluation des besoins et des moyens attribués par l'État, mais aussi à leurs modalités d'utilisation.

Dans ce contexte, le Conseil exécutif de Corse tient à réaffirmer son soutien total aux personnels et à l'ensemble de la communauté éducative mobilisés ce jour pour protester contre le projet de regroupement des filières au Lycée agricole de Sartè.